

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Rimouski.

COUR DE CIRCUIT.

No. 1520.

Le premier jour de septembre 1884,
devant le Greffier en vacance.

JOSEPH NORBERT POULIOT, écrivain, avocat, C. R., de la Ville
de St Germain de Rimouski,

Demandeur,

vs.

MAJORIC LANGIS, journalier, ci-devant demorant en la
paroisse de Ste Cécile du Bic et maintenant absent de la
Province de Québec et demorant dans des lieux incon-
nus,

Défendeur.

Il est ordonné sur motion du Demandeur, vu qu'il appert du
rapport de l'Octave Terriault, l'un des huissiers de la Cour
Supérieure immatriculés pour le District de Rimouski, annexé
au bref de sommation émané en cette cause, que Majoric Lan-
gis, défendeur en icelle, n'a pu être trouvé ni assigné dans ce
district où il n'a plus de domicile, ayant quitté le domicile
qu'il avait ci-devant en la paroisse de Ste Cécile du Bic,
dit district, et quitté la Province de Québec, que lui défen-
deur soit notifié par un avis à être publié deux fois en lan-
gue française dans le papier-nouvelles la *Gazette des Campagnes*,
publié à Ste Anne de la Pocatière, et deux fois en lan-
gue anglaise dans le papier-nouvelles *The Quebec Daily Mercury*, pu-
blié en la cité de Québec, à l'effet de comparaitre sous deux
mois à compter de la dernière insertion du dit avis, pour ré-
pondre devant cette Cour à l'action du Demandeur et que faute
par lui de ce faire, il soit permis au Demandeur de procéder à
jugement contre lui comme dans une cause par défaut.

A. P. LETENDRE,
G. C. C.

4 août 1884.

VENTE PAR LE SHÉRIF.

CHARLES BERTRAND, coveur, marchand, de Saint Jean-
Baptiste de l'Isle-Verte, et al., Demandeurs; contre AR-
THEMISE SIROIS, de la cité de Montréal, veuve de feu Régis
Luviolette, Défenderesse, c'est-à-savoir :

Un emplacement situé dans le village de Saint-George de
Cacouna, contenant cinq perches de front sur dix perches de
profondeur, connu et désigné sous le No. 86, aux plan et livre
de renvoi officiels du dit village de Saint-George de Cacouna,
avec bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-
George de Cacouna, VENDREDI, le CINQUIÈME jour de
SEPTEMBRE prochain, à DIX heures avant-midi. Bref rap-
portable le seizième jour de septembre aussi prochain.

F. A. SIROIS,
Shérif

4 août 1884.

GRAINES DE NÉGONDO (Erable à Gignères) à 10 cts le
100 ou 25 cts l'once. Une once contient près de 500 graines.
Déduction libérale à la livre. Magnifiques plants de deux à
trois ans pour 15 cts pièce. Expédiés franco. S'adresser à

M. C. SYLVESTRE, Maître de poste,
St-Barthélemy (Comté de Bertier, P. Q.)

Fermier demandé

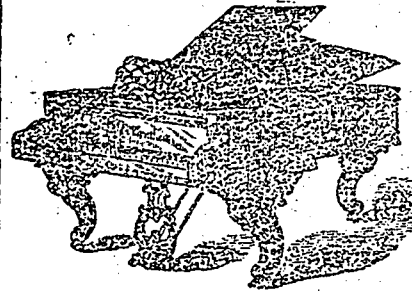
On demande immédiatement un bon fermier. Bon prix et
salaires fixes. Pour informations, s'adresser à J. O. TOUSI-
GNANT, avocat, au No. 26, rue Ste Anne, Haute-ville, Qué-
bec, ou à Ste Sophie de Lévis, comté de Nicolet.

PIANOS HAZELTON

De New-York

Répondant aux goûts artistiques les plus recherchés.

Son délicieux—Touche parfaite—Solidité à toute épreuve
établie par un demi-siècle d'expérience.



New-York 1853 :
PREMIER PRIX

New-Jersey 1860 :
PREMIER PRIX

Philadelphie 1876 :
Diplôme d'honneur
et
Médaille de Mérite

MONTREAL 1880 :

DEUX DIPLOMES D'HONNEUR ET PREMIER PRIX EXTRA
au-dessus de tous les compétiteurs, sans exception.

OFFICIEL

Exposition de la Puissance, Montréal 1880

Premier Prix Extra.

Classe X, Groupe I, Sec. extra. Grand piano carré à trois cordes.

HAZELTON FRÈRES, N.-Y.

1880

Montréal, Province de Québec,
EXPOSITION DE LA PUISSANCE.

Le Comité Permanent de
l'Exposition décerne ce DI-
PLOME à MM. Hazelton
Frères, N.-Y., pour le mei-
leur piano carré à trois cordes,
pour supériorité du son, du
mécanisme et de la fabrica-
tion au-dessus de tous les com-
pétiteurs.

L. H. MASSUE, Président.
GÉORGES LECLÈRE,
S. C. STEVENSON,
Sec. conjoints.

Ces récompenses ont été décernées sur la recommandation
unanime des cinq juges dans la classe X. Le piano Albert We-
ber, de New-York, était un nombre des compétiteurs du même
groupe et de la même section. Les pianos Hazelton n'étaient
pas aux Expositions de Montréal de 1841 et 1852.

A part les pianos carrés, je viens de recevoir un assortiment
considérable de PIANOS DROITS qui ont été examinés et ad-
mirés par les sommités musicales, à Montréal.

Les artistes et les acheteurs sont spécialement invités à ve-
nir les examiner eux-mêmes.

Toujours en magasin l'assortiment le plus considérable
de pianos et d'Orgues qu'il y ait en Canada.

L. E. N. PRATTE,

IMPORTATEUR DE PIANOS.

No. 1676 rue NOTRE-DAME

(Près de l'église Notre-Dame)

MONTREAL